

Communiqué

**Équipement de traitement des résidus organiques
La Communauté métropolitaine de Québec demande au gouvernement
du Québec la mise sur pied d'un programme de financement**

(Québec, le 12 novembre 2007) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme de financement des équipements et technologies de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes afin de permettre aux municipalités du territoire d'atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En moyenne, 44 % du contenu d'une poubelle est constitué de résidus organiques : feuilles mortes, branches, résidus de jardinage, restes de table... Pour que le taux de mise en valeur de l'ensemble de nos résidus domestiques atteigne les 60 % fixé par la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, des investissements importants devront donc être rapidement envisagés par les municipalités afin qu'elles puissent traiter et mettre en marché les importants volumes de résidus organiques récupérés.

Les municipalités comprises sur le territoire de la CMQ appuient les objectifs fixés par le gouvernement du Québec à l'égard de la gestion des matières résiduelles. La situation financière de l'ensemble des municipalités québécoises est cependant telle que peu d'entre elles prévoient être en mesure de faire face aux obligations financières découlant de ces objectifs. C'est pourquoi la CMQ, à l'instar de l'Union des municipalités du Québec, des villes de Gatineau et Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal, réclame du gouvernement du Québec la création d'un programme de financement des équipements et technologies de traitement des résidus organiques et des résidus ultimes.